



Qu'est ce qu'un peeling chimique ?

Un **peeling chimique** consiste à appliquer sur la peau un ou plusieurs principes actifs dont le but est de provoquer une **exfoliation d'une ou plusieurs couches de la peau**, créant ainsi une **régénération de l'épiderme** et une **stimulation du derme** (épaisseur et élasticité). Il permet de **corriger le désordre pathologique ou esthétique initial**.

La profondeur du peeling sera déterminée par l'agent chimique et sa concentration : à chaque type de déséquilibre cutané correspondra une profondeur optimale de traitement.

La première séance déterminera le choix de l'indication et du peeling, vérifiera l'absence de contre-indications. Il faudra énumérer vos antécédents personnels chirurgicaux, médicaux et esthétiques. Un consentement éclairé et cette fiche d'information vous seront remis.

Quelles sont les indications ?

Un peeling superficiel est une bonne indication pour :

- Le **coup d'éclat**,
- La **peau grasse épaisse à pores dilatés et la peau de fumeuse**.
- C'est un traitement **complémentaire de l'acné**, en particulier de l'**acné micro kystique**, des **cicatrices d'acné** excoriées et pigmentées.
- Les pigmentations hormonales comme le **masque de grossesse** peuvent en bénéficier, (dans ce cas, le peeling est souvent associé à un traitement dépigmentant complémentaire) ainsi que les **premiers signes du vieillissement cutané** liés au soleil (irrégularité du teint).
- Le but est un rafraîchissement cutané pour **améliorer la texture, homogénéiser le teint** et obtenir un **éclat de la peau**.

Quelles sont les précautions et contre-indications à prendre en compte ?

- Grossesse et allaitement
- Traitements à base d'isotrétinoïne par voie orale (6 mois après) ou autre rétinoïde
- Traitements post peeling à base de rétinoïde
- Eruptions cutanées, acné inflammatoire
- Traitement de radiothérapie
- Plaie ouverte ou semi ouverte
- Chirurgie dermatologique récente (chirurgie, laser, dermabrasion)
- L'herpès récidivant nécessite un traitement préventif
- Il faut éviter de réaliser un peeling lors de dermatose chronique comme le psoriasis, l'eczéma ou l'urticaire chronique, en cas d'allergie à l'un des actifs chimiques, et lors de diabète insulinodépendant.
- Antécédents de chéloïde ou cicatrices hypertrophique
- Tatouage
- Prise d'anticoagulants ou d'anti-inflammatoires,
- Maladies auto-immunes à expression cutanée, chroniques, décompensées et ou dermatologiques,
- Il en est de même s'il est impossible au receveur de suivre les recommandations post traitement telle qu'une protection assidue contre le soleil. Pour cela, utiliser par exemple le Melan 130 Pigment Control au quotidien ou l'un des produits de la gamme solaire Mesoestetic.

Le traitement à domicile avant et après le peeling est souhaitable

Il permet de **tester la tolérance de la peau au principe actif, de conditionner la peau à recevoir l'actif chimique, d'homogénéiser la surface cutanée** pour l'obtention d'une **efficacité optimale**. Il **évite les rebonds pigmentaires** sur certains types de peau grâce aux cosmétiques dépigmentants.

Précautions avant un peeling

Dans la semaine précédant la séance de peeling **éviter épilation à la cire, gommage, grattage de la zone à traiter**.

Quelles sont les suites ?

- La **sensation de picotement** peut persister les premières heures et un érythème et parfois un œdème apparaissent en quelques heures.
- La **desquamation** (peau qui pèle) **est variable, le plus souvent légère**.
- Pour ce peeling superficiel, il n'y a **pas d'éviction sociale**.
- La reprise du traitement se fera dès la disparition de l'érythème et de la desquamation.
- **En attendant des crèmes hydratantes et cicatrisantes sont préconisées**. (Fast Skin Repair, Anti-Stress Face Mask, Melan recovery, AOX Ferulic...). **Éviter le maquillage les 1ers jours afin de bien hydrater votre peau**.
- **Une protection solaire par l'application de crèmes solaires d'indice SPF 50 + est indispensable** à l'obtention d'un bon résultat. (Melan 130 Pigment Control). De manière générale, **le soleil est à éviter pendant 1 semaine**.
- **Ce type de peeling** superficiel limitant l'éviction socioprofessionnelle **doit, pour être efficace, être renouvelé en moyenne tous les 15 jours durant la cure** (5 à 6 séances sont préconisées) **puis mensuellement en entretien**.

Nom :

À : Le : Signature :